

Migrations transsahariennes vers l’Egypte. Le Caire : carrefour ou impasse migratoire?

Julie Picard

► **To cite this version:**

Julie Picard. Migrations transsahariennes vers l’Egypte. Le Caire : carrefour ou impasse migratoire?.
Choplin A.; Mareï N.; Pliez O. L’Afrique du Sahel et du Sahara à la Méditerranée, 2017. halshs-
02899179

HAL Id: halshs-02899179

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02899179>

Submitted on 14 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Manuel concours Editions Atlande - 2017
(Chapitre Circulations et Mobilités)

MIGRATIONS TRANSSAHARIENNES VERS L'ÉGYPTE.
LE CAIRE : CARREFOUR OU IMPASSE MIGRATOIRE ?

Julie Picard (MCF en géographie, ESPE d'Aquitaine, UMR 5319 PASSAGES)

La diversité des flux migratoires transsahariens se dirigeant depuis une vingtaine d'années vers l'Afrique du Nord est désormais reconnue et étudiée. Géographes, politologues, sociologues et anthropologues, notamment francophones, se sont intéressés aux parcours de migrants d'origine subsaharienne installés dès les années 2000 dans plusieurs grandes métropoles du Maghreb (Tunis, Rabat, Alger, Tripoli). L'Égypte, surtout réputée en tant que pays d'émigration (de travailleurs vers le Golfe), s'est d'abord trouvée marginalisée au sein des études portant sur ce vaste territoire transnational circulatoire [Zohry, 2003]. Pourtant, ce pays du Machrek et la région nilotique sont traversés et parcourus par des flux multidirectionnels, et ce depuis des millénaires ; à ce jour, l'Égypte peut être considérée comme intégrée, articulée à ce vaste champ migratoire transsaharien contemporain. En fonction des soubresauts géopolitiques régionaux récents, des groupes migrants et des décisions successives de l'Union Européenne (UE), le statut de l'Égypte alterne, entre carrefour migratoire et impasse.

Un refuge pour les Africains de l'Est : l'hinterland égyptien réactivé

Identifié comme "fuseau positif" par Théodore Monod [1968], le corridor nilotique fait partie des sept compartiments méridiens sahariens qui se sont structurés dès l'Antiquité. Marqué au sud par une succession de cataractes et de ruptures, l'axe fluvial est longtemps resté difficilement franchissable ou navigable ; mise à part la "Route des Quarante Jours" (*Darb Al-Arba'in*), qui reliait le Darfour à Assiout, le réseau de voies et de villes-relais était plus lâche que dans la partie occidentale du Sahara [Coquery-Vidrovitch, 1993]. Dès l'ère pharaonique, des denrées précieuses (or, cuivre, ivoire, ébène, peaux, cuirs, encens) provenant du Soudan, d'Érythrée, de Somalie ou du Yémen, transitent par l'Égypte, avant d'être réexpédiées au Proche et au Moyen-Orient, notamment en Mésopotamie. Périphérie stratégique des royaumes pharaoniques, la Nubie fait précocement l'objet d'expéditions militaires. Passée sous domination chrétienne au IV^e siècle, cette région est ensuite convoitée par les Arabes, ayant amorcé leur conquête de l'Égypte au VII^e siècle. L'axe nilotique sert de voie de pénétration de la religion musulmane vers le Sud et de nombreuses *rezzû** d'esclaves noirs sont organisées dans le *bilâd as-Sûdan**. Sous Saladin puis sous les Mamelouks, les expéditions s'avèrent plus menaçantes et remontent plus loin dans la vallée du Nil. Soutenu par les Britanniques, Méhémet Ali affirme sa volonté de fonder et d'unifier un nouvel Empire, indépendant de Constantinople et couvrant une grande partie de la vallée. Il fait exploiter les ressources minières du Soudan et se rend jusque dans les Monts Nuba enclavés (Kordofan) pour recruter des esclaves militaires noirs. Des alliances et brassages entre des populations nord-soudanaises arabophones et islamisées, et des membres de l'administration turco-égyptienne se multiplient tandis que les populations animistes du Sud demeurent en marge du processus colonisateur et intégrateur. À la signature de la Convention pour l'abolition de l'esclavage par le khédivé Ismaïl (1877) et suite à la révolte indépendantiste mahdiste, les flux forcés en provenance du Sud-Soudan s'amenuisent. Lors du passage de la région sous

domination britannique, les métissages entre Égyptiens et Soudanais (esclaves ou esclaves-soldats affranchis) se poursuivent, en Nubie et au Caire [Fabos, 2008], mais l'ampleur des mobilités reste réduite et la colonisation du Soudan, "duale" [Choplin, 2006]. Les mouvements indépendantistes s'affirment en Égypte dès les années 1920 ; les Britanniques tentent pendant un temps de limiter leur diffusion vers le Soudan, en isolant toujours plus le Sud, déjà en mal de développement. En 1956, lors d'un référendum, les Soudanais optent pour l'indépendance nationale plutôt que pour un rattachement à la République d'Égypte. Les fragilités et désaccords entre le Nord et le Sud-Soudan ne tardent pas à se révéler, alors qu'éclate la première guerre civile (1955-1972). Par ailleurs, les pressions hydropolitiques, les volontés d'affirmation et d'autonomie nationales et la construction du Haut barrage d'Assouan par Nasser, finissent de détourner l'Égypte de son voisin méridional. Cependant, des liens et échanges diplomatiques plus ou moins discrets perdurent entre les deux États, notamment entre partisans du mouvement nationaliste panarabe. Le traité binational *Wâdi al-Nil* de 1976 (avant son annulation en 1995), facilite même temporairement la circulation, l'installation et l'emploi des Égyptiens au Soudan et des Soudanais en Égypte (exemptés de visa).

La présence africaine en Égypte a donc été longtemps constituée de Soudanais (musulmans arabophones surtout) anciennement installés qui se sont progressivement métissés à la population locale. À partir des années 1980, d'autres migrants d'Afrique de l'Est viennent gonfler cette présence, réactivant l'hinterland méridional du pays mais également les discours méprisants voire racistes à l'égard des populations noires, assimilées aux anciens esclaves. Ils sont majoritairement Somaliens et Soudanais, puis Éthiopiens et Érythréens [Le Houérou, 2004] et reconnus comme réfugiés politiques sur la base du *prima facie* (reconnaissance collective). Les Soudanais du Sud deviennent peu à peu majoritaires : ils sont originaires du Sud Kordofan et du Sud des régions du Nil Bleu ; ils appartiennent au groupe ethnolinguistique dinka et dans une moindre mesure, au groupe bari et aux groupes zande, nuba ou fur (sud-ouest). La majorité sont des migrants forcés par la guerre civile, les conflits armés, la dictature, les persécutions ou le manque de perspectives futures dans leur pays. D'abord constitués d'hommes seuls, ces flux terrestres, transitant par Khartoum puis Assouan, se féminisent progressivement. Leur nombre reste stable pendant plusieurs années : le HCR (dont les bureaux ont ouvert en 1954) dénombrait en effet 7 000 réfugiés statutaires en Égypte en 1993, tout comme à la fin de l'année 2000 (40 % de Somaliens, 40 % de Soudanais). Cependant, à la fin des années 1990, le HCR enregistre de plus en plus de demandes d'asile, qu'il examine avec davantage de minutie, et les dossiers dits "en attente" se multiplient (moins de 50 en 1997 ; 2 200 en 1998 ; 4 600 en 1999 et près de 11 000 en 2000). Parallèlement, en partenariat avec plusieurs pays occidentaux, des réinstallations de réfugiés statutaires sont organisées par le HCR au Canada, aux États-Unis ou en Australie (250 personnes en 1997 ; 1 360 en 1998 ; 2 500 en 1999 ; 3 000 en 2000). Cette opportunité de sortie du continent attirera rapidement d'autres candidats au départ, originaires cette fois de toute l'Afrique subsaharienne. Le champ migratoire nilotique s'élargit alors peu à peu.

Diversification des flux et fermeture des frontières : la construction de l'impasse égyptienne

Le début des années 2000 correspond à une reconfiguration à l'échelle régionale des routes transsahariennes ; le durcissement des politiques migratoires européennes a joué un rôle dans ces changements d'itinéraires transnationaux et dans les risques pris par les migrants, en mer ou sur terre. Tandis que les arrivées de bateaux se multiplient en Espagne, en Italie (Lampedusa) ou à Malte, les contrôles et patrouilles en Méditerranée se renforcent et

des accords binationaux sont notamment signés entre l'Italie et la Libye (externalisation des frontières, exigence de visas, arrestations, expulsions vers d'autres pays africains). L'UE préfère désormais s'assurer d'un "maintien" des migrants et de l'asile au Sud [Cambrézy, Laacher, Lassailly-Jacob, Legoux, 2008]. Les cinq morts et les blessés de Ceuta de septembre 2005 dissuadent de nombreux migrants, déterminés à relier les rives nord de la Méditerranée par d'autres points de transit. Des voies s'ouvrent en direction de la Mauritanie, du Sénégal, des Baléares, des Canaries ou de l'Égypte. Si les Sud-Soudanais, les Érythréens et les Éthiopiens continuent d'emprunter la voie terrestre passant par Khartoum, d'autres migrants, originaires du Kenya, de RDC, du Nigeria, du Cameroun, du Ghana ou de Côte d'Ivoire, suivent parfois des itinéraires complexes, avant d'atterrir à l'aéroport du Caire, munis d'un visa touristique ou étudiant, et déposant pour certains rapidement une demande d'asile auprès des institutions onusiennes.

Tout comme leurs origines géographiques, les profils des Subsahariens se diversifient. Fuyant la guerre civile, les persécutions, la sécheresse, la famine, la misère sociale et économique, la plupart ont entendu parler du programme de réinstallations en Occident mené par le HCR depuis l'Égypte (record de 17 000 personnes entre 1999 et 2004) et ont l'espoir de pouvoir en bénéficier ; d'autres, nombreux et moins médiatisés, souhaitent y poursuivre temporairement des études ou se réfugier, avant de pouvoir retourner dans leur pays d'origine. La majorité ne considère pas l'Égypte comme un pays d'installation, mais plutôt comme un pays de transit, une étape. L'État déléguant la gestion de l'asile au HCR et ne menant aucune politique d'accueil à l'égard des étrangers africains (contrairement aux Palestiniens, anciennement sédentarisés et bénéficiant de mesures particulières), les conditions d'accès formel au séjour, à un emploi, à l'éducation, deviennent de plus en plus difficiles (contrairement à ce que stipule la Convention de Genève de 1951). Le HCR lui-même subit des pressions et revirements politiques : en 2004, le Soudan et l'Égypte signent l'accord de libre circulation des Quatre Libertés ; sont signés également les premiers accords de paix entre Khartoum et les rebelles sudistes. La fin officielle de la guerre civile en 2005 (puis la déclaration d'indépendance de l'État du Sud-Soudan en 2011) bloque davantage encore la situation des demandeurs d'asile soudanais en Égypte. Ils ne sont dès lors plus considérés comme éligibles au statut de réfugié ; beaucoup ont vu leur dossier fermer, ont opté pour le rapatriement volontaire ou, en décidant de rester sur place, se sont retrouvés "sans statut", au sein d'un flou juridique inédit. D'une manière générale, l'attribution de l'asile se réduit et les réinstallations deviennent exceptionnelles. Des manifestations de plusieurs milliers de migrants africains ont d'ailleurs eu lieu en 2005 devant les bureaux du HCR, sans que cela ne débouche sur une meilleure prise en charge ou un quelconque projet politique d'intégration. Après 2005, la route vers Israël (*via* le Sinaï) est empruntée (illégalement) par de nombreux Subsahariens, déçus de la politique d'accueil égyptienne, avant que la frontière entre les deux pays ne se ferme à son tour en 2008-2009 [Anteby-Yemini, 2008]. L'impasse institutionnelle, administrative et territoriale égyptienne contraint donc les migrants africains à s'installer par défaut, durablement, en attendant de nouvelles opportunités, dans un pays qu'ils n'ont pas choisi et qui n'envisage pas de les intégrer.

Acteurs de l'aide humanitaire et pratiques habitantes des migrants au Caire

Un peu plus de 60 000 réfugiés statutaires ou demandeurs d'asile originaires d'Afrique subsaharienne, majoritairement chrétiens, étaient installés en Égypte en 2016 (HCR). Les autres migrants, disposant d'un statut flou et labile dans le temps (demandeurs d'asile avec dossier fermé, étudiants devenus irréguliers, etc.), sont difficilement comptabilisables mais les seuls Soudanais représenteraient près de quatre millions de personnes en Égypte selon

certaines estimations [Jacobsen, 2006]. Le pays ne disposant pas de camps de réfugiés et les ressources étant concentrées au Caire, ces migrants participent à la croissance démographique de la capitale (plus de 22 millions d'habitants en 2016). Les acteurs de l'humanitaire leur permettant un ancrage urbain temporaire sont essentiellement des associations et ONG d'origine étrangère, notamment confessionnelles, fonctionnant en réseau. Il s'agit de *Caritas-Egypt* ou de *Catholic Relief Services* mais aussi d'anciennes Églises missionnaires locales, catholiques, anglicanes ou protestantes, reconverties depuis la fin des années 1980 dans l'aide aux migrants et devenues pôles urbains de l'assistance. Elles mettent à disposition des locaux, proposent des services d'urgence, des conseils juridiques, des cours d'alphabétisation, d'arabe ou d'informatique, ouvrent des cliniques et des écoles. Tout un système d'assistance sociale parallèle leur est consacré, faute de solutions proposées par l'État. Certains migrants créent également *par le bas* leurs propres associations sociales ou cultu(r)elles. Les Églises proposent en outre des séances de culte pour les migrants chrétiens, dans leur langue d'origine, participant à la structuration de la vie quotidienne des migrants, à la diversification du paysage religieux égyptien ainsi qu'à la réactivation locale d'anciennes dynamiques chrétiennes [Bava, Picard, 2014]. Le succès du protestantisme évangélique se diffuse également par l'intermédiaire de certains groupes migrants, contraints de se réunir discrètement, parfois à tour de rôle, dans des appartements, des Églises "de maison", des locaux d'associations africaines ou des Églises coptes protestantes. Historiquement implantés au centre-ville (Le Caire colonial) et dans le quartier de Sakakini, les acteurs de l'assistance se redéplient aujourd'hui régulièrement vers les quartiers plus périphériques et plus populaires d'Arba'a wa Nus, d'Ain Shams ou d'Hadayek el Maadi, où résident la majorité des migrants africains, afin d'attribuer des soins, de donner des cours ou de célébrer un culte (carte). Un maillage particulier de l'espace métropolitain est ainsi réalisé et les pratiques habitantes (déplacements intra-urbains, connaissance des quartiers, pratiques religieuses) des migrants se structurent principalement en fonction de ces lieux de l'assistance. Les relations de coopération avec des acteurs locaux égyptiens restent rares bien que la société civile égyptienne tente de se mobiliser davantage politiquement en faveur des droits humains depuis la révolution du 25 janvier 2011.

Révoltes arabes et migrations en Égypte : pays de départ, d'accueil ou de transit ?

Pays d'immigration forcée des esclaves noirs, pays de départ des travailleurs égyptiens, pays refuge puis étape d'installation durable pour les migrants subsahariens, les révoltes arabes de 2011 perturbent à leur tour les flux de départ depuis l'Égypte, ainsi que ceux d'arrivée. Le pays, carrefour entre le Maghreb, le Machrek et le Golfe, acquiert tour à tour, selon les groupes migrants et les temporalités, le statut de pays de départ, de transit ou d'arrivée, complexifiant une situation déjà incertaine. À la suite notamment des "printemps" égyptien, libyen et syrien, les frontières du pays sont traversées, dans diverses directions, et des territoires locaux vont cristalliser à la fois ces mouvements et ces blocages. Le poste-frontière de Saloum, en milieu désertique à la frontière libyenne, transformé en camp de réfugiés en 2011 a par exemple accueilli par milliers à la fois des Égyptiens, Palestiniens et des Subsahariens travaillant depuis plusieurs années en Libye, ainsi que des Libyens, fuyant tous la guerre civile, les bombardements de l'OTAN ainsi que les persécutions (les Subsahariens ont été accusés d'être des mercenaires au service du colonel Kadhafi). Certains bénéficiant de facilités de visas (Libyens) ont pu ensuite circuler librement en Égypte, tandis que d'autres, majoritairement subsahariens, sont restés bloqués dans ce camp engorgé, dans l'attente d'une reconnaissance juridique ou d'une réinstallation, victimes d'une politique étatique défaillante, limitant volontairement les mobilités sur le territoire et les possibilités de

demandes d'asile, et ce, malgré les tentatives de négociation du HCR avec le gouvernement (violences, dépressions et tentatives de suicide ont été observées à Saloum par le HCR en 2013). En sens inverse, profitant du chaos libyen, certains Égyptiens ou Libyens sont finalement retournés en Libye, à la recherche d'opportunités d'emplois.

À l'Est, si la Turquie et le Liban ont accueilli depuis 2011 la majorité des exilés syriens (plus de trois millions répartis dans les deux pays), l'Égypte accueille aujourd'hui environ 130 000 réfugiés originaires de ce pays, sans compter les autres Syriens, exemptés de visa, qui n'ont pas été enregistrés par le HCR (300 à 500 000 personnes estimées au total). Si la politique d'accueil leur a été favorable sous le président Morsi, le virage sécuritaire de Sissi à partir de 2013, exacerbe les tensions entre population locale, étrangers syriens (soupçonnés de soutenir les Frères Musulmans) et Subsahariens notamment, qui ne bénéficient pas d'un traitement égal. L'accès à l'emploi, au logement, aux soins, à l'éducation est concurrentiel, l'attente d'une reconnaissance juridique interminable pour certains et les discriminations davantage décomplexées. Au Sud, les arrivées récentes de Sud-Soudanais, de Soudanais, d'Éthiopiens, d'Érythréens ou de Somaliens, fuyant différentes formes de dangers et d'instabilités (dictature, guerre civile, famine, terrorisme...), s'ajoutent aux migrants de la Corne anciennement installés. Ainsi, c'est la frontière nord, maritime, qui attire aujourd'hui les regards, des politiques, des médias comme des acteurs de l'humanitaire. En effet, le départ illégal de bateaux depuis les côtes égyptiennes à destination de l'Italie, transportant à la fois des Égyptiens, des Subsahariens ou des Syriens, est un phénomène nouveau, bien qu'il reste marginal. La fermeture des routes orientales (Mer Égée et Turquie-Grèce-Balkans) ainsi que le déficit durable de politique d'accueil en Égypte, conduisent aujourd'hui des candidats au départ sur des routes maritimes plus longues et plus dangereuses (plus de 200 morts retrouvés au large de l'Égypte lors d'un naufrage en septembre 2016). Selon l'agence Frontex, 7 000 arrivées en Italie, en provenance de l'Égypte, ont été enregistrées durant le seul mois de mai 2016 (contre 11 000 sur l'année 2015), dont un fort pourcentage de mineurs non accompagnés. Ces arrivées prennent souvent par la suite la forme d'arrestations, d'attente dans des centres de rétention ou des "camps d'accueil", ou bien d'expulsions vers l'Égypte (lorsque les arrestations ne se font pas directement en mer et la détention, à Alexandrie par exemple).

Les frontières de l'Égypte (en particulier méridionales) ont donc toujours connu un certain degré de porosité, qu'il s'agisse de migrations contraintes organisées (esclavage), légales ou illégales. Le Caire reste le principal nœud de ces réseaux migratoires. Les routes contemporaines vers l'Est et le Nord restent cependant risquées et peu empruntées par les migrants d'origine subsaharienne comme par les migrants d'autres régions, ou encore les Égyptiens eux-mêmes. La situation d'impasse durable est aujourd'hui vécue majoritairement par les Subsahariens, qui pour certains refont leur vie dans quelques quartiers populaires de la capitale, depuis 10, 20 ou 30 ans. Cet ancrage urbain ne peut être que précaire étant donné l'absence de politique d'intégration du gouvernement. Celui-ci délègue ses responsabilités et fait pression sur le HCR pour encourager les retours volontaires et restreindre l'accès au statut de réfugié ou aux droits qui lui sont liés. Le tournant sécuritaire post-révolutions n'ira pas en faveur des migrants, plus ou moins anciennement arrivés ; en effet, par intérêt réciproque, les relations entre l'UE et l'Égypte semblent se renforcer et l'on assiste "*à un marchandage propre à l'externalisation européenne, mais relativement nouveau en Égypte, où les programmes de développement s'échangent contre des projets de lutte contre l'immigration*" [Brücker, Lagarde, 2017]. Reste à voir à qui profiteront réellement ces programmes de développement et si l'Égypte et la société civile pourront et sauront s'en emparer pour faire avancer les droits humains en général dans le pays.

Anteby-Yemini L., "Migrations africaines et nouveaux enjeux de la frontière israélo-égyptienne", *Cultures et Conflits*, n° 72, 2008, p. 75-97.

Bava S., Picard J., "La migration, moment de mobilité religieuse ? Le cas des Africains au Caire", *Cahiers d'Études du religieux, Recherches interdisciplinaires*, 2014, <http://cerri.revues.org/1390>.

Brücker P., Lagarde D., "Introduction. Les migrations internationales dans l'Égypte postrévolutionnaire", *Égypte/Monde arabe*, n°15, 2017, p. 9-26.

Cambrézy L., Laacher S., Lassailly-Jacob V., Legoux L. (dir.), *L'asile au Sud*, La Dispute, Paris, 2008.

Choplin A., *Fabriquer des villes capitales entre monde arabe et Afrique Noire : Nouakchott (Mauritanie) et Khartoum (Soudan), étude comparée*, Thèse de doctorat en géographie, Université Panthéon Sorbonne, 2006.

Coquery-Vidrovitch C., *Histoire des villes d'Afrique noire : des origines à la colonisation*, Albin Michel, Paris, 1993.

Fabos A., *Brothers' or Others? Muslim Arab Sudanese in Egypt*, Berghahn Books, Oxford and New York, 2008.

Le Houérou F., *Migrants forcés éthiopiens et érythréens en Égypte et au Soudan. Passagers d'un monde à l'autre*, L'Harmattan, Paris, 2004.

Monod T., "Les bases d'une division géographique du monde saharien", *Bulletin de l'IFAN*, Dakar, XXX, B(1), 1968, p. 269-288.

Zohry A., "The Place of Egypt in the regional migration system as a receiving country", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 19(3), 2003, p. 129-149.